



MAIRIE DE FRAISANS



DEMANDE D'AFFOUAGE SAISON 2021-2022

Date limite d'enregistrement des demandes
en Mairie : **Vendredi 15 octobre 2021 soir**

AFFOUAGE SOLUTION N°1 (affouage délivré sur pied)

Je soussigné :

Adresse :

Téléphone (obligatoire) : Mail :

Demande d'attribution pour mes besoins personnels de **lots** de 10 stères estimés (3 lots par foyer au maximum) représentant au total stères de bois de chauffage au prix de **60,00€ le lot**.

Déclare être résident fixe de la commune de Fraisans pour en bénéficier.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement d'affouage de la commune de FRAISANS dont je suis résident fixe. En tant que bénéficiaire de l'affouage communal, je m'engage à :

- respecter ce cahier des charges et ses annexes,
- respecter les engagements pris par la commune au titre de la certification PEFC,
- avoir souscrit une assurance « responsabilité civile Chef de famille » et avoir informé mon assureur de mes activités d'affouagiste-exploitant,
- ne pas revendre le bois de chauffage qui m'a été explicitement délivré en nature par la commune, selon le mode de partage retenu par celle-ci.

ATTENTION ! Tout affouagiste faisant exploiter sa part d'affouage par un autre, doit établir un contrat avec ce dernier sous peine, en cas d'accident lors de l'exploitation, de voir sa responsabilité directement engagée (Code du Travail).

M'engage au règlement intégral de mes lots à réception de facture et de présenter le reçu correspondant à la séance de tirage au sort (*) en Mairie en échange de mes lots réservés.

Fait à Fraisans, le 2021

Signature de l'ayant droit :



Un JUSTIFICATIF DE PAIEMENT sera demandé pour obtenir ses lots lors de la séance de tirage au sort (mi-décembre) en Mairie.

Il vous faudra pour cela régler au préalable la facture correspondante que vous recevrez par courrier de deux manières possibles : sur internet (www.tipi.budget.gouv.fr) ou chez un **commerçant** habilité (Tabac Presse **Le Valerian** à Fraisans ou autres).

Dans les deux cas, vous obtiendrez le justificatif nécessaire.

(*) (La date exacte du tirage sera précisée par affichage début décembre 2021)



(Original pour Commune de Fraisans, une copie pour ayant droit)